

Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Bureau métropolitain de Dijon métropole

Séance du jeudi 16 mars 2023

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Monsieur HOAREAU

Convocation envoyée le 10 mars 2023

Nombre de membres du Bureau métropolitain : 43
Nombre de membres en exercice : 43

Nombre de présents participant au vote : 37
Nombre de procurations : 3

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN	Monsieur Jean-Michel VERPILLOT
Monsieur Pierre PRIBETICH	Madame Christine MARTIN	Monsieur Lionel SANCHEZ
Monsieur Thierry FALCONNET	Monsieur Antoine HOAREAU	Monsieur Gérard HERRMANN
Madame Nathalie KOENDERS	Monsieur Nicolas BOURNY	Madame Dominique BEGIN- CLAUDET
Monsieur Rémi DETANG	Madame Céline TONOT	Monsieur Jean DUBUET
Madame Sladana ZIVKOVIC	Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Monsieur Patrick CHAPUIS
Monsieur Jean-François DODET	Monsieur Denis HAMEAU	Monsieur Jacques CARRELET DE LOISY
Madame Françoise TENENBAUM	Madame Nuray AKPINAR- ISTIQUAM	Monsieur Didier RELOT
Monsieur Jean-Patrick MASSON	Monsieur Laurent GOBET	Monsieur Patrick BAUDEMONT
Monsieur Dominique GRIMPRET	Madame Karine HUON-SAVINA	Madame Monique BAYARD
Madame Danielle JUBAN	Monsieur Nicolas SCHOUTITH	Monsieur Philippe BELLEVILLE
Monsieur Jean-Claude GIRARD	Madame Ludmila MONTEIRO	
Madame Claire TOMASELLI		
Monsieur Philippe LEMANCEAU		

Membres absents :

Madame Nadjoua BELHADEF	Monsieur François DESEILLE pouvoir à Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN
Madame Océane CHARRET- GODARD	Madame Brigitte POPARD pouvoir à Monsieur Thierry FALCONNET
Monsieur Guillaume RUET	Madame Dominique MARTIN-GENDRE pouvoir à Monsieur Pierre PRIBETICH

OBJET : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, ATTRACTIVITE ET SOLIDARITES

BGE Perspectives - Accueil de porteurs de projet et accompagnement de créateurs d'entreprises - Demande de subvention 2023

Créée en janvier 2003, la Boutique de Gestion de Côte-d'Or - devenue BGE Perspectives depuis 2012 et sa fusion avec BGE Saône & Loire - propose aux porteurs de projet, un accompagnement dans leur démarche de création (de l'idée au projet), global, personnalisé et structurant permettant l'émergence d'activités économiques pérennes.

Ce sont des actions dites de sensibilisation, d'animation, d'information, de formation, de création de lieux d'échanges et de partage d'expériences de porteurs de projets potentiels et de jeunes créateurs. Sont ainsi mis en place :

- des ateliers thématiques : paroles d'experts, matinées de l'initiative, réunion d'information sur le régime d'auto-entrepreneur,
- des accompagnements et formations, individuels et collectifs,
- l'animation d'un réseau de créateurs d'entreprise,
- la participation à des actions d'émergence et de sensibilisation.

Situé sur le Parc Valmy dans des locaux partagés avec France Active Bourgogne, l'équipe BGE Perspectives compte aujourd'hui 40 salariés dont 10 conseillers formateurs rattachés à l'antenne de Dijon, et une équipe « support » assumant des fonctions d'accueil, de formation, de communication, d'administration et de direction. Le conseil d'administration accueille 24 bénévoles.

Les activités de BGE Perspectives réalisées en 2019, 2020, 2021 et 2022 sont retracées ci-après :

Activité globale de BGE Perspectives en Côte d'Or												
	2019	Sur Dijon Métropole		2020	Sur Dijon Métropole		2021	Sur Dijon Métropole		2022	Sur Dijon Métropole	
Accueils	1155	665	58%	859	702	82%	1169	649	56%	1268	673	53%
Accompagnements	726	411	57%	818	569	69%	924	531	57%	1037	560	54%
Entreprises suivies	85	45	53%	141	100	71%	118	59	50%	115	64	56%
Création d'entreprises	171	82	48%	152	81	53%	175	100	57%	173	97	56%

La phase d'accueil correspond au 1^{er} contact avec un entrepreneur, qui peut être « prescrit » dans le cadre d'une prestation (ex : par pôle emploi), spontané ou proactif à l'occasion d'actions de promotion de l'entrepreneuriat (ex : BGE bus dans les quartiers), les enjeux étant de répondre aux 1^{ères} questions, d'identifier la volonté de l'entrepreneur à être accompagné(e) et définir le meilleur parcours (individualisation) ou de le réorienter si la demande est en décalage par rapport au service BGE.

La phase d'accompagnement ante-création correspond à un parcours de plusieurs RDV individuels et/ou collectifs ayant pour objectif d'amener l'entrepreneur en projet à prendre sa décision (de créer ou reprendre) en toute connaissance de cause. D'une durée variable et totalement individualisée, elle permet de travailler sur différents champs (liste non exhaustive) :

- Adéquation personne/projet, motivations à entreprendre, posture ;
- Définition de l'offre, étude de marché ;
- Stratégie commerciale, implantation, distribution, communication ;
- Prévisionnel financier (compte de résultat et plan de financement initial) et outils de gestion ;
- Choix statut juridique, régime fiscal, assurance ;
- Mise en réseau (avec organismes de financements, experts, autres entrepreneurs...) ;
- Démarche administratives liées aux formalités.

Enfin, **la phase de suivi** d'entreprise consiste à amener l'entrepreneur en activité à, selon sa demande, développer, consolider ou cesser son activité. Cela permet, comme en accompagnement amont, de travailler sur différents champs (liste non exhaustive) :

- Bilan des compétences de l'entrepreneur, ses atouts personnels, ses difficultés ;
- Redéfinition de son offre, adaptation aux évolutions du marché, changement de local... ;
- Interrogation de la stratégie de distribution et/ou communication (notamment digitalisation) ;
- Ajustement financier ;
- Changement de statut juridique, régime fiscal, assurance.

Il convient de préciser que les entreprises créées avec l'aide de la BGE ont un taux de pérennité à 3 ans de 75 %, qui est supérieur à la moyenne qui est de 66 %.

Les entreprises créées sont en majeure partie de très petites entreprises. Il s'agit souvent de la création de l'emploi du créateur d'entreprise, assortie quelques fois d'emplois salariés.

Depuis 2007, la métropole lui apporte son soutien financier, au titre de l'accueil et de l'accompagnement des créateurs de projet aux côtés de partenaires institutionnels : le FSE, la DREETS (contrats de ville), le Conseil régional de Bourgogne Franche Comté (SIEG), Bpifrance création...

Par courrier du 29 décembre 2022, BGE Perspectives sollicite de Dijon Métropole une participation financière de 20.000 € sur un budget prévisionnel de 2 774 793 € (voir budget ci-joint).

Il est proposé de reconduire le soutien de Dijon Métropole pour l'année 2023, à hauteur de 20 000 €, et de conditionner le versement de la somme à l'atteinte des objectifs suivants :

Accueil de 50 porteurs de projet de Dijon Métropole (soit 100 € par accueil)	5 000 €
Accompagnement de 30 porteurs de projet de Dijon Métropole (soit 500 € par porteur de projet)	15 000 €

Un premier acompte de 50 % de la subvention (soit 10 000 €) pourra être versé dès lors que BGE Perspectives justifiera de la réalisation de la moitié des objectifs prévus en 2023, le solde étant ensuite versé sur présentation d'un bilan faisant apparaître les résultats obtenus à hauteur des objectifs fixés.

**Le Bureau,
après en avoir délibéré, décide :**

- **d'attribuer** une subvention de 20 000 € à BGE Perspectives, selon les modalités énoncées ci-dessus ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer toutes pièces nécessaires à la bonne administration de ce dossier ;
- **de dire** que les crédits seront prélevés sur le budget de l'exercice en cours.

SCRUTIN POUR : 40 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
 DONT 3 PROCURATION(S)

Le secrétaire,
Monsieur HOAREAU

Le Président,
Monsieur REBSAMEN